



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 3223

Texte de la question

ACCORD INTERPALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour le groupe des non-inscrits

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et des affaires européennes, l'accord du Caire entre le Fatah et le Hamas a d'une certaine façon étendu le printemps arabe jusqu'à la Palestine. Cet accord est un préalable d'unité en vue de la demande de reconnaissance de l'État palestinien à l'automne prochain aux Nations unies. Mais il constitue aussi un pas important dans la direction de la paix, ne serait-ce que parce qu'il établit des relations apaisées entre les différentes composantes palestiniennes. Vous vous êtes vous-même prononcé, monsieur le ministre, dans un sens favorable à la reconnaissance de l'État palestinien, rompant ainsi avec les hésitations antérieures.

Vous avez déclaré, lors du colloque du 16 avril sur le printemps arabe, qu'il fallait élargir le cercle des interlocuteurs si l'on voulait aller vers la paix. Vous avez enfin proposé que la Conférence des donateurs de juin prochain puisse être une véritable conférence politique sur la relance du processus de paix.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si pour vous, toutes les parties, et notamment toutes les parties palestiniennes, ont vocation à participer à cette conférence ? Sur quels enjeux - les colonies, les frontières, les prisonniers, les garanties réciproques -devrait porter cette conférence ? Comment comptez-vous associer nos partenaires et l'Union européenne à sa préparation ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes. M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur Garrigue, comme le Président de la République a eu l'occasion de le dire au cours des dernières semaines au président Mahmoud Abbas et au Premier ministre Netanyahu, qui étaient présents à Paris, le *statu quo* au Proche-Orient n'est plus tenable. Il l'est d'autant moins que le contexte régional s'est profondément modifié, du fait de la révolution égyptienne, bien sûr, et des événements dramatiques qui se déroulent en Syrie.

Il faut donc reprendre le dialogue - c'est le message que nous ne cessons d'adresser aux protagonistes - et sur la base de paramètres clairs : ceux qui ont été définis par le Quartet, c'est-à-dire le retour aux frontières de 1967 avec des échanges agréés de territoires, les garanties de sécurité et d'intégration régionale pour Israël, Jérusalem capitale des deux États.

Comme vous l'avez signalé, vient d'intervenir un accord signé au Caire entre les différentes parties palestiniennes, le Hamas et le Fatah. Nous avons accueilli favorablement cet accord. Nous pensons qu'il peut contribuer à la réconciliation palestinienne et aussi à l'avancée du processus de paix. Encore faut-il en clarifier tous les éléments. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Hamas de s'engager clairement sur les trois conditions que vous connaissez, à savoir la renonciation au terrorisme, le respect des accords qui ont déjà été passés internationalement et, enfin, la pleine reconnaissance de l'État d'Israël.

Je pense que cet accord n'est pas une menace à l'égard de laquelle il faut se bunkeriser, c'est au contraire une chance à saisir. C'est ce que j'essaierai de plaider dans un voyage que je compte faire au cours des prochains jours dans la région. Si nous parvenons à réunir une Conférence des donateurs qui soit aussi une Conférence politique, nous préparerons l'échéance de l'assemblée générale des Nations unies dans des conditions qui ne soient pas simplement le *statu quo*, mais en initiative. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3223

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2011